



No de résolution
ou annotation

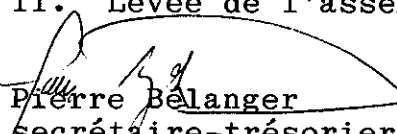
Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

PROVINCE DE QUEBEC AVIS DE CONVOCATION

Messieurs: Honorius Charbonneau, préfet
André-Guy Trudeau, préfet suppléant
Ferdinand Borremans, conseiller
Julien Bussière, conseiller
Michel Chapdelaine, conseiller
Marcel Dulude, conseiller
Marcel Edoin, conseiller
René Gendron, conseiller
Marcel Lacoste, conseiller
Jacques Martin, conseiller
Yves Ménard, conseiller
Bertrand Poulin, conseiller
Jean Tanguay, conseiller
Frédéric Trépanier, conseiller
Wildor Vigeant, conseiller

Avis spécial vous est donné, par le soussigné, Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier, qu'une séance spéciale du Conseil de la Municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au bureau de la Municipalité régionale de comté, au 630, rue Richelieu, à Beloeil, le jeudi 19 décembre 1985, à 20h00 et qu'il sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Adoption des procès-verbaux
 - 2.1 séance spéciale du 21 novembre 1985
 - 2.2 séance régulière du 27 novembre 1985
 - 2.3 séance spéciale du 30 novembre 1985
3. Adoption du règlement #11 amendant le règlement #6
4. Adoption du règlement #12: règlement sur le taux de taxes pour l'année financière 1986
5. Choix d'un assureur pour l'année 1986
6. Compte-rendu du Comité "ad hoc" sur l'étude de l'avis de Carignan
7. Etude des avis sur la P.P.A.
8. Acceptation du document "Synthèse des avis sur la P.P.A."
9. Bordereau des comptes à payer
 - 9.1 acceptation du bordereau
 - 9.2 transfert de postes budgétaires
10. Affaires publiques
11. Levée de l'assemblée


Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier

Donné ce neuvième jour de décembre mil neuf cent quatre-vingt-cinq.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE SPECIALE DE LA M.R.C. LA VALLEE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA M.R.C., AU 630 RUE, RICHELIEU, A BELOEIL, JEUDI 19 DECEMBRE 1985, A 20H00.

Etaient présents:

Monsieur Honorius Charbonneau, préfet
Monsieur André-Guy Trudeau, préfet suppléant
Monsieur Ferdinand Borremans, conseiller
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Monsieur Michel Chapdelaine, conseiller
Monsieur Marcel Edoïn, conseiller
Monsieur René Gendron, conseiller
Monsieur Marcel Lacoste, conseiller
Monsieur Jacques Martin, conseiller
Monsieur Yves Ménard, conseiller
Monsieur Bertrand Poulin, conseiller
Monsieur Jean Tanguay, conseiller
Monsieur Frédéric Trépanier, conseiller
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller

Etait absent:

Monsieur Marcel Dulude, conseiller

ITEM 1. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Je, Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie sous serment que, avis spécial a été signifié par écrit d'autre part à:

Messieurs Honorius Charbonneau, préfet, André-Guy Trudeau, préfet suppléant, messieurs les conseillers Marcel Edoïn, Ferdinand Borremans, Jacques Martin, Michel Chapdelaine, Julien Bussière, Marcel Dulude, René Gendron, Marcel Lacoste, Yves Ménard, Bertrand Poulin, Jean Tanguay, Frédéric Trépanier et Wildor Vigeant.

en leur faisant parvenir à chacun d'eux à leurs places d'affaires respectives ou domiciles respectifs selon le cas, en déposant une copie au bureau de poste de Beloeil, sous enveloppe recommandée, les frais de poste étant payés d'avance, entre 16h00 et 17h00, le neuvième jour du mois de novembre mil neuf cent quatre-vingt-cinq.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce dix-neuvième jour de décembre mil neuf cent quatre-vingt-cinq.

ITEM 2. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX

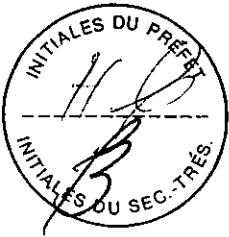
2.1 Séance spéciale du 21 novembre 1985

IL EST PROPOSE PAR Monsieur René Gendron
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance spéciale du 21 novembre 1985 soit et est adopté tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

85-742



No de résolution
ou annotation

85-743

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

2.2 Séance régulière du 27 novembre 1985

IL EST PROPOSE PAR Monsieur René Gendron
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du 27 novembre 1985 soit et est adopté tel que rédigé par le secrétaire-trésorier en y apportant la correction suivante:

ITEM 12. Branche des Vingt et Grande Décharge: cours d'eau Bernard

Ajouter à la résolution le paragraphe suivant:

QUE la Municipalité régionale de comté s'engage à prendre toutes les mesures voulues pour que les travaux puissent s'effectuer sans retard ni interruption, notamment vis-à-vis les ponceaux appartenant à des particuliers, qui pourraient représenter des obstacles à la bonne marche des travaux ou à défaut, à leur frais et dépens par la municipalité ayant juridiction.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2.3 Séance spéciale du 30 novembre 1985

85-744

IL EST PROPOSE PAR Monsieur René Gendron
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance spéciale du 30 novembre 1985 soit et est adopté tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ITEM 3. ADOPTION DU REGLEMENT #11 AMENDANT LE
REGLEMENT #6

85-745

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de par son règlement #6, amendant le règlement #1, a retenu le premier jeudi du mois de janvier par la tenue de ses séances ordinaires;

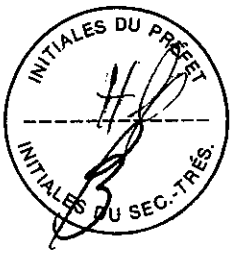
ATTENDU QUE pour cette année et pour les années à venir cette date présente de sérieuses contraintes face aux jours fériés correspondant au Premier de l'An;

ATTENDU QU'il y aurait lieu de modifier le jour retenu pour la tenue de la séance ordinaire du Conseil en janvier 1986;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cet effet par le conseiller René Gendron, à la séance ordinaire du 27 novembre 1985;

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Marcel Lacoste



No de résolution
ou annotation

85-745
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ET RESOLU PAR le Conseil de la Municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu que ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement qui amende le règlement #6, ce dernier amendant le règlement #1, ce qui suit, à savoir:

ARTICLE 1

L'article #1 du règlement #6 est remplacé par l'article suivant:

"Les séances ordinaires du Conseil de la Municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu se tiendront le second jeudi du mois de janvier, le premier jeudi des mois de février, mars, avril, mai, juin, août, septembre, octobre et le quatrième mercredi de novembre."

ARTICLE 2:

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 4. ADOPTION DU REGLEMENT #12: REGLEMENT SUR LE TAUX DE TAXES POUR L'ANNEE FINANCIERE 1986

85-746

ATTENDU QUE le Conseil, à la séance régulière du 27 novembre 1985, a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 1986;

ATTENDU QUE les dites prévisions impliquent une participation financière de la part des municipalités qui composent la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE le montant de la participation est fixé en fonction de la richesse foncière uniformisée;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cet effet par le conseiller René Gendron, à la séance régulière du 27 novembre 1985;

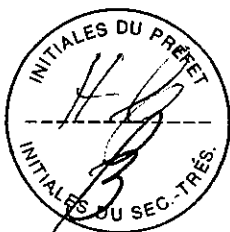
EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur René Gendron
APPUYE PAR Monsieur Jacques Martin

ET RESOLU PAR le Conseil de la Municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu que ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit, à savoir:

ARTICLE 1: REPARTITION GENERALE

Une taxe générale, de .00046 du cent dollars d'évaluation de la richesse foncière uniformisée de chacune des municipalités composant la Municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu, est imposée pour fins d'administration générale pour l'exercice financier 1986;



No de résolution
ou annotation

85-746
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ARTICLE 2: REPARTITION PAR SECTEUR - CODE MUNICIPAL

Une taxe spéciale de .016236 du cent dollars, d'évaluation de la richesse foncière uniformisée de chacune des municipalités régies par le Code municipal soit: McMasterville, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Charles Paroisse, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Denis Paroisse, Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil est imposée pour les fins de services à être rendus à ces dernières où à rendre au nom de celles-ci en vertu des pouvoirs spécifiques accordés par le Code municipal et tels que déterminés aux prévisions budgétaires pour l'année financière 1986, à savoir: l'évaluation foncière et les traverses d'hiver;

ARTICLE 3: CONDITIONS ET TERMES

Les taxes imposées par le présent règlement portent intérêt, au taux annuel fixé par résolution du Conseil, à compter du trente-et-unième jour suivant l'envoi par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. de la copie certifiée de la répartition des sommes dues.

ARTICLE 4: ENTREE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 4.1. TAUX D'INTERET RELATIVEMENT A LA PARTICIPA- TION FINANCIERE DES MUNICIPALITES POUR L'ANNEE FINANCIERE 1986

85-747

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté a adopté un règlement relativement au taux de taxes pour l'année financière 1986;

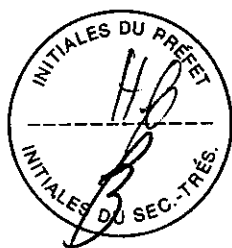
ATTENDU QUE conformément à l'article 981 du Code municipal, le Conseil peut décréter par résolution un taux d'intérêt différent de celui prévu au Code

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Lacoste
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU QUE le taux d'intérêt sur les taxes soit fixé à 1,5% par mois, soit 18% par année, à compter du trente-et-unième jour suivant l'envoi par le secrétaire-trésorier de la copie certifiée de la réputation des sommes dues.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

85-748

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ITEM 5. CHOIX D'UN ASSUREUR POUR L'ANNEE 1986

ATTENDU QUE la firme M.L. FORAND & ASSOC. courtiers d'assurances, présente une augmentation des primes conforme aux exigences de la situation du marché actuel, pour la prime d'assurances 1986;

ATTENDU QUE, très satisfait des services de ladite firme, nous recommandons au Conseil d'en retenir les services à nouveau pour l'année 1986;

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE les services des courtiers M.L. FORAND soient et sont retenus par la M.R.C. La Vallée-du-Richelieu et ce, pour l'année 1986.

QUE le préfet et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer le contrat liant la Municipalité régionale de comté avec lesdits courtiers.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 6. COMPTE-RENDU DU COMITE "AD-HOC" SUR L'ETUDE DE L'AVIS DE CARIGNAN

Le Comité formé de messieurs les conseillers Yves Ménard et Marcel Lacoste et du directeur général de la M.R.C. monsieur Pierre Bélanger s'est réuni le 16 décembre dernier, à 16h00, à la Mairie de Carignan.

Au niveau résidentiel:

En plus de la zone blanche déjà existante, le Comité est favorable à la reconnaissance en zone blanche du secteur "Lareau et Bouthiller", du secteur "La Place" et de la bande de terrains située entre la rue Sainte-Thérèse et le canal de Chambly.

Toutefois Carignan demande la reconnaissance des rues à caractère résidentiel en zone verte et demande l'appui du Conseil face au besoin éventuel de réaliser le ou les services sur ces artères.

Au niveau commercial:

Le Comité recommande de reconnaître en zone blanche les deux côtés de la route 112 et ceci du fait que la ville de Carignan doit y installer les services d'aqueduc et d'égoût, sur toute la route, en 1987.

Au niveau industriel:

Le Comité recommande de reconnaître en zone blanche le site de la carrière Désourdy et une partie de la zone insuistrielle le long de l'autoroute 10. Dans ce dernier cas la municipalité doit présenter un plan d'aménagement où nous y retrouvons les phases de développement et les critères d'implantation. Ce plan est sujet à l'approbation du Conseil.



No de résolution
ou annotation

85-749

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Jean Tanguay
APPUYE PAR Monsieur Bertrand Poulin

ET RESOLU QUE le Conseil endosse les recommandations du Comité "ad-hoc" sur l'étude de l'avis de Carignan.

ADOpte MAJORITAIREMENT, monsieur le conseiller Frédéric Trépanier ayant voté contre la résolution.

ITEM 7. ETUDES DES AVIS SUR LA P.P.A.

Les membres du Conseil poursuivent l'étude du document "Synthèse des avis sur la P.P.A."

. Agricole: (suite)

Relativement au drainage des cours d'eau les membres du Conseil sont d'avis que la M.R.C. ne doit pas s'impliquer davantage et se disent satisfaits du travail réalisé par les gens du M.A.P.A.Q.

Face aux marchés publics, le Conseil est d'accord avec le principe mais ne croit pas que des sites précis doivent être identifiés au schéma.

. Tourisme:

L'ensemble du Conseil endosse l'orientation touristique au niveau "supra-régional".

Le Conseil souscrit également à la nécessité d'aménager de nombreux points d'accès à l'eau.

En ce qui concerne le plein-air, le Conseil est d'avis que la première intervention relativement aux boisés réside dans une réglementation plus stricte quant à la coupe des arbres, afin de mettre l'accent sur la conservation; l'accès aux boisés devant plutôt être abordé à long terme.

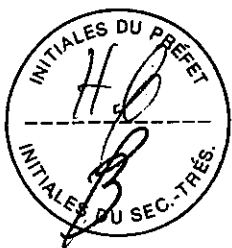
Le Conseil est d'avis que la P.A. doit faire ressortir davantage le potentiel touristique entre les pôles de Chambly et de Saint-Denis.

Du côté des réseaux de randonnée, spécialement le long des routes 133 et 223, le Conseil fait ressortir les fortes contraintes d'aménagement d'un tel réseau. D'autant plus que le ministère des Transports s'oppose actuellement à la réalisation de pistes cyclables dans l'emprise des routes numérotées.

Etant donné l'heure avancée, les membres du Conseil conviennent de poursuivre l'étude du document lors de la prochaine séance.

ITEM 8. ACCEPTATION DU DOCUMENT "SYNTHESE DES AVIS SUR LA P.P.A.

Le Conseil ne peut procéder à l'acceptation, l'étude du document n'étant pas complétée.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

ITEM 9. BORDEREAU DES COMPTES A PAYER

9.1 Acceptation du bordereau

85-750

IL EST PROPOSE PAR Monsieur René Gendron
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE le bordereau des comptes à payer #47, chèque #2308 à chèque #2350, chèque S443 à #S504, au montant de 33 470.09 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE

9.2 Transferts de postes budgétaires

85-751

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Jean Tanguay

ET RESOLU QUE soient effectués les transferts de postes suivants:

Consultation juridique (190-412): réduire de 1 300.00 \$ et l'affecter à fournitures de bureau (190-670).

Publicité - journaux (190-341): réduire de 600.00 \$ et l'affecter à fournitures de bureau (190-670).

Entretien - ameublement (190-561): réduire de 400.00 \$ et l'affecter à biens non-durables (110-699).

Déplacements - congrès (110-310): réduire de 2 000.00 \$ et l'affecter à professionnels et techniciens (619-140).

Assurances (190-420): réduire de 250.00 \$ et l'affecter à location de bâtisse (190-511).

Contribution de l'employeur (619-220-230-240...): réduire de 700.00 \$ et l'affecter à location de meubles (190-514) pour 350.00 \$ et à frais de financement (913-840-880) pour 350.00 \$.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 10. AFFAIRES PUBLIQUES

Aucune question n'est soulevée de la part de l'assemblée.

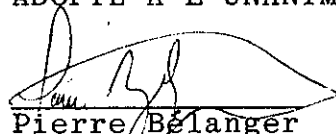
ITEM 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE


85-752

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Wildor Vigeant
APPUYE PAR Monsieur Marcel Lacoste

ET RESOLU QUE l'assemblée soit et est levée, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités.

ADOpte A L'UNANIMITE


Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier


Honorius Charbonneau
préfet